

# B L I C

## BUREAU DE LIAISON DES INDUSTRIES CINEMATOGRAPHIQUES



Association des Producteurs Indépendants  
Fédération Nationale des Cinémas Français  
Fédération Nationale des Distributeurs de Films  
Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia  
Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique

74 avenue Kléber - 75016 PARIS - Téléphone 01 56 90 33 00 - Fax 01 56 90 33 01

E-mail : [films.fndf@fndf.org](mailto:films.fndf@fndf.org)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques soutient l'extension de la taxe sur les vidéogrammes à la vidéo financée par la publicité et appelle la Représentation Nationale à adopter cette mesure moderne et équitable.**

Paris, le 1er décembre 2016

Le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC) qui réunit des organisations représentatives de l'ensemble de la filière cinématographique salue l'adoption le 30 novembre par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, d'un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2016 fiscalisant à hauteur de 2% les revenus publicitaires des services de vidéo en ligne diffusant des œuvres audiovisuelles et cinématographiques dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2017.

Cette mesure est aujourd'hui devenue indispensable à la mise en place d'une régulation des services en ligne établis hors de France et ciblant le public français.

Elle permettrait en effet de réduire les graves distorsions de concurrence entre les opérateurs établis sur notre territoire qui contribuent au financement de la création et ceux qui, grâce à des procédés de contournement, tirent parti de la diffusion des œuvres sans participer à leur financement. En effet, à l'heure où la VàD et le Replay sont taxés au titre des recettes commerciales qu'ils génèrent, il n'est plus acceptable que les géants de la vidéo en ligne, majoritairement établis à l'étranger, puissent durablement demeurer hors du périmètre fiscal français.

Par l'adoption de cet amendement, les députés de la commission des Finances ont pris la mesure des changements de consommation opérés avec les nouveaux usages des spectateurs et adaptent en conséquence le système de financement de la création en diversifiant l'assiette des supports sur laquelle il repose. Le Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques tient à leur apporter son entier soutien.

Cette taxe bénéficierait aussi d'ailleurs *in fine* aux services en ligne puisque qu'en modernisant le système de soutien à la création, elle assurerait la production de contenus diversifiés et à forte valeur ajoutée dont ces plateformes ont besoin.

Enfin, alors que la Commission européenne a consacré récemment la pertinence du principe du « pays de consommation » pour toutes les contributions financières à la création cinématographique et audiovisuelle, cette mesure renforcerait la cohérence entre la législation française et les politiques audiovisuelles européennes, aujourd'hui en mouvement.

Les professionnels du cinéma appellent donc le législateur à adopter cette mesure moderne et équitable, devenue essentielle pour préserver la place de tout premier rang de notre pays au sein de la cinématographie mondiale et protéger une création d'une exceptionnelle diversité.

*Le BLIC regroupe des organisations représentatives des principaux secteurs de la filière cinématographique, de la production (Association des Producteurs Indépendants - API), à l'exploitation (Fédération Nationale des Cinémas Français - FNCF), en passant par les industries techniques (Fédération des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia - FICAM) et la distribution en salles (Fédération Nationale des Distributeurs de Films - FNDF) ou en vidéo et VOD (Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique - SEVN)*

**CONTACT : Julie LORIMY – Secrétaire Générale - [julie.lorimy@fndf.org](mailto:julie.lorimy@fndf.org) – Tél. 01.56.90.33.00**